Dossiers ressources - Fiches thématiques - Contenu pédagogique - Culture musicale

La Note

Du contenu issu de nos publications :
musique - art - histoire - traditions…

Les Éditions Lugdivine vous proposent dans ce numéro :

La semaine européenne du développement durable

30 mai au 5 juin

Sciences
Musique
Littérature et poésie
Arts plastiques…

N°8

Mai 2019

Auteur : MACCLE

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (30 MAI - 5 JUIN 2019)

Lutte contre les inégalités

Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, la France a choisi de privilégier l'angle de la **lutte contre les inégalités**, en la plaçant au cœur d'une ambition mondiale globale, pour inviter l'ensemble des pays à agir contre toutes les différentes formes qu'elles revêtent.
> Dans cette nouvelle Note, nous abordons cette thématique par le biais de la Musique, Musique que l'on dit Universelle ("*Le fait musical est un fait social et anthropologique total*", selon le linguiste et sémiologue Jean Molino) et qui parle aux cœurs des humains, femmes, enfants, adultes du monde entier même si cette dite Musique varie en termes de forme, de couleurs, de modes, de combinaisons de notes, de difficultés à comprendre… elle reste ancrée dans la plupart des actes de notre vie.
Chansons traditionnelles, chansons de variétés, chansons pop, grands thèmes de la musique classique, rythmes dits exotiques… toutes ces musiques racontent une émotion, un fait historique, un événement familial ou social qui nous parle ou nous touche.

©Pixabay
Mary Pickford - *Pauvre petite fille riche*

Sciences
Musique
Littérature - poésie
Arts plastiques…

éditions musicales Lugdivine

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Auteur : MACCLE

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 objectifs pour sauver le monde

Pauvreté, inégalités, dégradation de l'environnement… voilà quelques-uns des défis à relever parmi les 17 objectifs répertoriés autour desquels chacun de nous est convié à réfléchir pendant cette Semaine européenne du Développement durable. Les inégalités impactant les habitants de la Terre sont si nombreuses et diversifiées que, dans le cadre de cette Note, il sera impossible d'aborder tous les cas qui s'y rattachent. Voici cependant quelques exemples que vous pouvez évoquer :

> Lutte contre les disparités socio-spatiales

- entre les mondes urbains et les mondes ruraux,
- entre les mondes ouverts sur l'espace mondial (façades maritimes, ports, routes commerciales…) et les espaces de l'intérieur (déserts, territoires enclavés…)

> Lutte contre les inégalités sociales

- Inégalités de richesse, de revenus, dans l'accès aux études, à l'embauche, aux loisirs, à la santé, au logement…
- Inégalités Hommes / Femmes
- Inégalités physiques (couleurs de peaux, tatouages, tailles, handicaps…)
- Inégalités entre enfants (enfants esclaves, enfants de la guerre, enfants uniques…)

Les 17 objectifs

n°1 : fin de la pauvreté
n° 2 : faim zéro
n° 3 : bonne santé et bien être
n°4 : éducation de qualité
n° 5 : égalité entre les sexes
n° 6 : eau propre et assainissement
n° 7 : énergie propre et d'un coût abordable
n° 8 : travail décent et croissance économique
n° 9 : industrie, innovation et infrastructure
n°10 : inégalité réduite
n°11 : villes et communautés durables
n° 12 : consommation-production responsable
n° 13 : lutte contre le réchauffement climatique
n° 14 : vie aquatique
n°15 : vie terrestre
n°16 : paix, justice et institutions efficaces
n°17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

Inégalités entre les hommes: enfants de la misère - manque d'eau - exode - favelas - sans domicile fixe - réfugiés - handicap…
© Pixabay

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Auteur : MACCLE

L'INÉGALITÉ

• Entre Hommes et Femmes

Contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement sexuel, pour l'émancipation des femmes, pour le droit à disposer de son corps, contre le sexisme, pour la parité… voilà quelques-unes des batailles féministes qu'il reste à mener. Rien n'est vraiment jamais acquis et le chemin pour aboutir semble encore bien long… En effet, si les combats menés pour la juste reconnaissance des droits des femmes et l'image que les hommes portent sur elles remontent à un passé très lointain, il est probable qu'ils se prolongeront encore longtemps.

Piqure de rappel : bien que les philosophes en débattent depuis la nuit des temps, la hiérarchie Hommes/Femmes est encore en question aujourd'hui !
En Occident, les philosophes grecs ont systématiquement théorisé l'infériorité des femmes.

Platon (427/347 av^{t} J.C.) dans *La République* s'interroge pour savoir «*si la nature humaine est capable de partager tous les travaux du sexe mâle*». Pour lui, l*a femme est appelée par la nature à toutes les fonctions, de même que l'homme ; seulement la femme est dans toutes inférieure à l'homme* ! Voilà une idée qui démarre bien mais qui, pourtant, laisse une impression de mauvaise blague au 1er degré (*cf* Georges Orwel dans *La Ferme des animaux* :… *Tous les animaux sont égaux, mais il y en a qui le sont plus que d'autres…".*

Pour **Aristote** (384/322) l'infériorité des femmes est systématique sur tous les plans.
Il ne faut donc pas s'étonner de chercher la place de la femme dans la cité athénienne : privée de droit politique, elle demeure recluse dans le gynécée, ce qui a permis au droit romain de justifier leur propre légalisation de la subordination des femmes.

Il est évident que les premiers chrétiens qui avaient accepté l'opinion que les femmes étaient inférieures par nature, ne pouvaient les envisager dans le rôle d'équivalent à l'homme. Paul de Tarse insiste et évoque le fait que ce n'est pas *l'homme qui a été tiré de la femme mais la femme de l'homme* et l*'homme n'a pas été crée pour la femme mais la femme pour l'homme*…

Au Moyen Âge, selon la position sociale qu'elle occupe, le rôle et la fonction tenus par la femme sont naturellement différents, s'agissant d'une paysanne, d'une servante, d'une religieuse, d'une châtelaine, d'une sorcière ou encore d'une fille de petite vertu. Cependant, quelle que soit son origine, une constante s'impose : toute sa vie elle sera placée sous l'autorité du père, sous l'autorité d'un mari et, *de facto*, sous l'autorité morale du prêtre.
Dans une société où l'état religieux impose sa loi par rapport à l'état laïque, la "théologisation" de la misogynie médiévale ne peut que conforter l'établissement d'une hiérarchie toute en faveur de l'homme et au sein de laquelle le statut "sexuel" de la femme se limite le plus souvent à rester vierge, devenir épouse, être prostituée.
Dans un tel contexte, il s'avère naturel que beaucoup tentent d'échapper à cet inexorable déterminisme et cherchent leur salut en intégrant couvents ou béguinages, seuls refuges des femmes.
À la Renaissance, sur le fond, les mentalités et les comportements l'égard des femmes ont plutôt régressé par rapport à la période précédente. En effet, la généralisation du droit romain dans tout l'Occident contribue au recul du droit des femmes dans pratiquement tous les domaines. Ainsi, la politique, la religion et l'instruction restent réservées aux hommes. En France, ni l'Humanisme, ni la Réforme protestante n'améliorent leur statut puisque la femme mariée devient juridiquement "incapable", c'est-à-dire avec des droits équivalents à ceux des mineurs.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Plus tard, au siècle des Lumières, selon **Rousseau** : «*Plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre depuis l'enfance»*. Voilà bien un anti-féministe sans complexe !

Pourtant, il y a ceux qui doutent et s'interrogent : **Voltaire, Montesquieu, Diderot…** reconnaissent la cruauté des lois civiles à l'égard des femmes…, que l'emprise des hommes sur le sexe «faible» est une véritable tyrannie… que les forces seraient égales si l'éducation l'était aussi…

Si la Révolution coupa la tête d'Olympe de Gouges pour ses prises de paroles véhémentes contre les massacres et le sang versé, il n'en reste pas moins que, grâce à elle, la femme se vit attribuer un véritable statut de citoyenne, d'individu libre et raisonnable capable de se gouverner seule même si ce n'était là qu'une ébauche… ! (il manque encore les droits civiques !!).
Le divorce est rendu possible depuis 1792, même si les prérogatives de l'homme restent prégnantes (ce dernier peut toujours répudier son épouse et la laisser dans le plus profond dénuement).
Pire encore, le code civil (1804) institué par l'Empire semble aller à l'encontre d'une évolution positive puisqu'aucun nouveau droit civil ou politique n'est édicté au bénéfice de la femme. Cette dernière reste donc toujours, selon la sociologue américaine Marcia Westkott, "un homme partiel" autrement dit un être qui demeure toute sa vie sous la dépendance d'un père ou d'un mari. Sur le terrain juridique, ses droits sont équivalents à ceux de l'enfant mineur (pas de droit de vote pas le droit de porter plainte ou de posséder des biens propres dans le cadre du mariage…). Elle reste donc essentiellement cantonnée dans un rôle d'épouse destinée à procréer et chargée des tâches domestiques.

Enfin, l'accès des jeunes filles à l'éducation secondaire : une avancée majeure du droit des femmes.
À la suite de la création d'Écoles normales féminines (loi Paul Bert de 1879), Camille Sée (1847-1919), député de la Seine de 1876 à 1881, est l'initiateur d'une loi éponyme qui institue les lycées publics de jeunes filles sans pour autant les préparer au baccalauréat. C'est grâce à la victoire des républicains aux sénatoriales de 1880 que sa proposition de loi est votée puis promulguée le 21 décembre 1880 par le président de la République : Jules Grévy (Jules Ferry est alors président du Conseil). Il s'agit là d'une avancée révolutionnaire pour une époque où cet enseignement est encore entièrement assuré par l'Église. Pour mesurer l'impact que cette mesure revêt, il suffit de se référer au discours de l'évêque Félix Dupanloup, par ailleurs membre de l'Académie française, qui déplore de voir les jeunes filles "*passer des genoux de l'Église dans les bras de l'Université*"…

Au début du XXe siècle, un constat sans appel s'impose : les femmes n'ont le droit de voter dans aucun pays du monde. Cependant, un peu partout, en Europe comme aux États-Unis, se développent divers mouvements, nés des timides avancées sociales du siècle précédent et qui réclament, entre autre, une meilleure reconnaissance du droit des femmes.
Même dans la seconde partie de la période Belle-Époque, être une femme n'est pas forcément une sinécure. En effet, ces dernières doivent toujours subir la suprématie masculine ; celle du père tout d'abord puis celle du mari. Ainsi, le Code civil rappelle que l'époux a pratiquement tous les droits à l'égard de sa conjointe.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Cette dernière doit se plier à toutes les exigences du mâle, dont le fameux devoir conjugal, et se montrer fidèle. À ce propos, l'infidélité féminine est punie par la loi (trois mois à deux ans de prison) alors que la situation réciproque n'est pas répréhensible. Par ailleurs, la femme ne peut exercer une activité professionnelle sans l'accord de son mari, pas plus qu'elle ne peut posséder un compte en banque (c'est l'homme qui administre les biens de sa femme). De même, elle n'a pas droit au passeport personnel ni au permis de conduire… Il faut savoir qu'en 1911, 55% des femmes travaillent. Elles représentent près de 40% du monde ouvrier (industrie textile, habillement …), en particulier dans les domaines des industries du textile, et elles doivent assurer, suivant la loi Millerand de 1900, des journées de 11h (10h30 par la suite…) avec un repos dominical instauré depuis 1906.

Des suffragettes au féminisme

Dans le Royaume-Uni, naît, en 1903, un mouvement institué par Emmeline Pankhurst, le *Women's Social and Political Union* (Union sociale et politique féminine) qui revendique le droit de vote pour les femmes. On attribue alors le nom de suffragettes aux militantes de cette organisation qui s'engagent dans des actions radicales parfois violentes. Ainsi, en 1905, Christabel Pankhurst (1880 -1958, fille d'Emmeline Pankhurst) et Annie Kenney (1879-1953) sont arrêtées pour avoir scandé des revendications en faveur du vote féminin en pleine réunion politique du Parti Libéral. Face à l'alternative de payer une amende ou d'être incarcérées, elles choisirent la seconde option. Leur détermination suscite alors un vaste mouvement de sympathie et divers mouvements de solidarité accompagnés d'actes extrêmes qui se traduisent par une série d'arrestations. Un véritable bras de fer oppose alors le gouvernement à ces suffragettes qui répondent par des grèves de la faim.

C'est probablement grâce à ces actions déterminées, mais aussi grâce à la reconnaissance du rôle majeur joué par les femmes pour combler la pénurie d'hommes mobilisés pendant la Première Guerre mondiale, qu'en 1918 le Parlement anglais accorde le droit de vote aux femmes de plus de 30 ans. Cette mesure s'accompagne de diverses restrictions (il faut en plus qu'elles soient propriétaires terriennes ou locataires acquittant un loyer substantiel…). Ces restrictions sont finalement levées en 1928, année durant laquelle elles obtiennent leur statut d'électrice au même titre que les hommes. Dans ce domaine, le Royaume-Uni n'est pas le premier pays à voter une telle loi puisqu'avant lui la Nouvelle-Zélande (1893), l'Australie (1902), la Finlande (1906), la Norvège (1913), le Danemark (1915), le Canada (1916, sauf Québec, 1940), l'Allemagne (1918), l'Autriche (1918), la Russie soviétique (1918), la Belgique (1919), les États-Unis (1919) ou encore l'Inde (1926) avaient accordé le droit de vote aux femmes.

Parmi les autres nations qui ont suivi le même chemin, il faut citer : la Thaïlande (1932), le Brésil (1932), Cuba (1934), la Roumanie (1938), la Bulgarie (1938)…

Pour ce qui concerne la France, il faut attendre 1944 et l'ordonnance du 5 octobre du Gouvernement provisoire de la République française, pour que les femmes puissent se rendre aux urnes (effectivement lors des élections municipales du 29 avril 1945).

Vote des femmes au Japon en 1946
© Library of Congress

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Pour la petite histoire, d'autres pays ont encore plus tardé avant d'accorder ce droit qui paraît aujourd'hui tellement naturel : l'Italie (1945), la Yougoslavie (1945), le Japon (1945), l'Espagne (1946, uniquement pour les femmes mariées), l'Argentine (1947), la Belgique (1948), le Mexique (1953), le Pérou (1955), la Tunisie (1957), le Maroc (1960), Monaco (1962), la Suisse (1971), le Portugal (1974), le Qatar (1999), les Émirats arabes unis (2006), l'Arabie Saoudite (2011)…

À ce panorama, il faut ajouter deux exceptions pour des raisons bien différentes : au Brunei pour cause d'absence d'élections (donc pas de droit de vote, pas plus pour les hommes que pour les femmes) et au Vatican (pas de femme ordonnée prêtre…encore moins évêque ou cardinal-e). **En France**, l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (UFFF), créée en 1909, ne compte que 12000 membres en 1914. Il s'agit d'une association plutôt modérée et quantitativement modeste par rapport au nombre de militantes anglo-saxonnes.

Les quelques avancées féministes de l'entre-deux-guerres

À la fin de la Première Guerre mondiale, le monopole masculin dans les domaines du travail et de la politique n'est que partiellement ébranlé. En effet, les travailleuses, qui ont permis la survie économique du pays pendant le conflit, sont renvoyées à la fonction qui leur était traditionnellement dévolue : repeupler la France ! Cette mission d'intérêt supérieur n'est pas de nature à favoriser la libération des femmes de leur carcan familial habituel et, ce "retour à la normale" conforte l'idée que le travail féminin reste une option d'appoint.

En fait, la conquête de leurs droits politiques va prendre encore plusieurs décennies. On peut citer quelques-unes de ces avancées.

-/ En 1919 : l'École supérieure de chimie de Paris et l'École supérieure d'électricité s'ouvrent aux jeunes filles.

-/ En 1920 : les femmes mariées peuvent désormais adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

-/ En 1924 : le sénateur Léon Bérard est à l'origine du décret qui institue, pour les filles, le même enseignement secondaire que les garçons. De ce fait, les jeunes filles peuvent passer l'examen du baccalauréat dès cette année là.

-/ En 1925 : on note la création de l'École polytechnique féminine et l'année suivante l'institution de la Fête des mères.

-/ En 1928 : le congé de maternité de huit semaines, avec maintien du traitement, s'applique désormais à toute la fonction publique.

-/ En 1930 : les femmes peuvent devenir juges.

-/ En 1936 : le gouvernement Léon Blum accorde trois secrétariats d'État à des femmes (Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie).

-/ En 1938 : elles accèdent à la capacité juridique, c'est-à-dire le droit de propriété et la possibilité de signer un contrat ou de porter plainte sans être assistées ou représentées par un tiers…

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

L'émancipation féminine après la Deuxième Guerre mondiale

Globalement, malgré un certain nombre d'acquis, la première moitié du XXe siècle s'avère relativement décevante pour le mouvement féministe. Ainsi, en France, il faut attendre le 24 mars 1944 et la réunion de l'Assemblée à Alger pour accorder le droit de vote aux femmes françaises…

En revanche, toute la seconde moitié du XXe siècle est marquée par les avancées progressives du statut des femmes. Plusieurs étapes ou divers événements, parfois très disparates, vont favoriser cette évolution, en France mais aussi à l'étranger.

-/ En 1949, Simone de Beauvoir, dans son livre *Le Deuxième Sexe* défend l'idée d'une réelle autonomie de la femme et son plaidoyer pose les bases d'une véritable philosophie féministe. Quelques années plus tard, en 1954, le roman de Françoise Sagan *Bonjour tristesse* provoque un nouveau scandale du fait de son "immoralité" mais ces deux publications ont ébranlé les fondements misogynes de la société en place.

-/ En1955, autorisation de l'avortement thérapeutique.

-/ En 1956, création de la maternité heureuse qui deviendra le planning familial (1960). Parallèlement, les mères célibataires peuvent disposer d'un livret de famille.

-/ En 1963, institution de la mixité des élèves dans les établissements scolaires. Aux États-Unis, cette même année, le principe "à travail égal, salaire égal" est adopté par la législation américaine.

-/ En 1965, une Française peut postuler à un emploi sans l'autorisation de son mari. De même, elle peut désormais disposer librement de ses biens propres dans le cadre de la réforme des régimes matrimoniaux.

-/ En 1967, aux États-Unis, création du mouvement *Women's Lib* (libération de la femme).

-/ En 1967, en France, la loi Neuwirth autorise la contraception.

-/ En 1969, naissance du Mouvement des Femmes (futur MLF) dans le sillage des événements de mai 1968.

Manifestation dans les rues de Washington - 1970
© Library of Congress

-/ En 1971, le *Manifeste des 343*, publié par l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* rassemble les signatures de 343 femmes réclamant l'avortement libre.

-/ En 1975, promulgation de la loi Veil légitimant le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

-/ En 1979, Margaret Thatcher devient la première femme Premier ministre du Royaume-Uni et Simone Veil première femme présidente du Parlement européen.

-/ En 1983, dans la mouvance de la loi Roudy (égalité professionnelle hommes/femmes), ratification par la France de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination sexiste et réaffirmation du principe travail égal/salaire égal.

-/ En 1992, la loi Neiertz condamne pénalement le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Toutes ces étapes ont largement contribué à instaurer une sorte de parité Homme/Femme mais force est de reconnaître que l'accès à certaines responsabilités dans les entreprises n'est pas toujours possible pour les femmes. De même, les salaires de ces dernières restent dans de nombreuses branches d'activité, inférieurs de 10 à 20% par rapport à celui des hommes.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Et les femmes, où sont-elles ?

Christine de Pisan (1364/v.1430)**, la première écrivaine française** propose une série de personnages féminins en mettant en exergue leur intelligence et leurs qualités morales pour démontrer combien leur contribution pour faire évoluer la société civile a été ignorée.

Marie de Gournay (1566/1645), fille adoptive de Montaigne, laisse éclater sa colère devant la situation à laquelle la femme de la Renaissance est confrontée, c'est-à-dire juridiquement "incapable", avec des droits équivalents à ceux des mineurs. Elle rédige deux publications : *L'Égalité des hommes et des femmes* et *Le grief des femmes.*

Émilie du Châtelet (1706/1749). Qui connaît cette dame du Siècle des Lumières ?
Peu, semble-t-il ! et pourtant c'est une mathématicienne, une femme de lettres et une physicienne reconnue ! Maîtresse de Voltaire, elle s'interroge alors sur l'éducation des filles et la manière qu'on avait à les rendre inférieures aux hommes : "… *pour moi, si j'étais roi, je réformerai un abus qui retranche pour ainsi dire la moitié du genre humain. Je ferais participer les femmes à tous les droits de l'humanité et surtout à ceux de l'esprit… Cette éducation nouvelle ferait en tout un grand bien à l'espèce humaine. Les femmes en vaudraient mieux et les hommes y gagneraient un nouveau sujet d'émulation ; et notre commerce, qui en polissant leur esprit l'affaiblit et le rétrécit trop souvent, ne servirait alors qu'à étendre leurs connaissances… je suis persuadée que bien des femmes ou ignorent leurs talents par le vice de l'éducation ou les enfouissent par préjugé et faute de courage dans l'esprit…*" Préface à la traduction de *La Fable des abeilles*

En 1791, **Olympe de Gouges** (1748/1793) engage les femmes à se mobiliser contre les injustices que les hommes s'obstinent à maintenir par la *Déclaration des droits de la femme et de la Citoyenne..*

Louise Michel (1830/1905), la vierge rouge anarchiste. Élevée par sa mère dans une famille bourgeoise de Haute-Marne (dont le fils de famille a probablement été son géniteur), Louise obtient, en 1851, le brevet de capacité qui lui donne le titre de "sous-maîtresse", autrement dit d'institutrice. Elle crée une école libre avant de venir enseigner à Paris (1856) où elle trouve un emploi dans une institution tout en poursuivant des cours du soir pour parfaire son instruction. Elle rencontre alors l'intelligentsia de la capitale et en particulier Jules Valois et Théophile Ferré (ce dernier sera l'amour de sa vie). Militante convaincue, elle rédige des articles pour les journaux d'opposition et entretient une correspondance avec Victor Hugo. Au cours de la Commune, Louise Michel est là, avec les femmes parisiennes, sur les barricades pour l'instauration d'une République démocratique. Jetée en prison, déportée en Nouvelle-Calédonie, elle n'abandonnera jamais ses idéaux révolutionnaires.

Louise Weiss (1893/1983), **la féministe des année 30**. Elle crée la *Femme Nouvelle* une association qui milite pour l'égalité des droits civiques entre Français et Française. Avec beaucoup d'humour, elle multiplie les *happenings* visant à faire parler du féminisme dans la presse (en 1936 les féministes de l'association lancent des ballons rouges pendant la finale de la Coupe de France de Football…).

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Simone de Beauvoir (1908/1986) (*Le Deuxième Sexe*, tome II, éd. Gallimard, 1949) explique que la différenciation entre masculin et féminin ne provient pas d'un déterminisme biologique ou essentialiste, mais d'une construction historique et sociale conduisant à des rapports de domination qui peuvent donc être démontés et remplacés par des rapports d'égalité.
« *On ne naît pas femme : on le devient. Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin. Seule la médiation d'autrui peut constituer un individu comme un Autre. En tant qu'il existe pour soi, l'enfant ne saurait se saisir comme sexuellement différencié. (…). Si, bien avant la puberté, et parfois même dès sa toute petite enfance, (la fille) nous apparaît déjà comme sexuellement spécifiée, ce n'est pas que de mystérieux instincts immédiatement la vouent à la passivité, à la coquetterie, à la maternité : c'est que l'intervention d'autrui dans la vie de l'enfant est presque originelle et que dès ses premières années sa vocation lui est impérieusement insufflée.* »

Rosa Parks (1913-2005)**.** Elle a 42 ans lorsqu'elle prend pour la énième fois ce bus de la ville de Montgomery dans l'Alabama, ce 1er décembre 1955 pour rentrer à la maison après sa journée de travail en tant que couturière. Elle connaît par cœur les règles de la ségrégation qui règnent dans ce moyen de transport. Les places à l'avant sont réservées aux Blancs, celles du milieu leur sont prioritaires, alors que les Noirs s'assoient à l'arrière. Ce jour-là Rosa s'assied dans la partie centrale et, quand le chauffeur lui demande de laisser sa place à un passager blanc, elle refuse, manifestant ainsi son exaspération devant cette humiliation quotidienne. Elle est arrêtée, jugée et inculpée pour violation des lois locales. Son histoire parvient aux oreilles d'un avocat, membre du NAACP (*National Association for the Advancement of Colored People*), Edgar Nixon, et d'un jeune pasteur de l'église baptiste de Montgomery, Martin Luther King. Tous deux, fermement décidés à mettre un terme à ce genre d'acte raciste, se saisissent de l'affaire et organisent le boycott de la compagnie de transport, pendant plus d'un an. Le 13 novembre 1956 la cour suprême des États-Unis décrète anticonstitutionnelle la ségrégation dans les bus. Entre-temps, Rosa est ainsi devenue le symbole de la lutte contre les discriminations tout en poursuivant son travail de couturière et en s'investissant dans le mouvement pour les droits civiques auprès d'un parlementaire du Michigan.

Angela Davis (1944/1971) féministe et révolutionnaire, militante du mouvement noir américain explique que les revendications de femmes noires sont communes aux femmes blanches et celles des autres groupes subissant l'oppression.

Simone Veil (1927-2017) : **figure emblématique du combat des femmes**. "*Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.*"
Trois grands combats ont marqué la vie de cette femme déterminée et très appréciée des Français : celui pour les droits des femmes, marqué par l'adoption de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en 1975 (la loi Veil) ; celui pour l'Europe, dont elle a été la première femme à prendre la présidence du Parlement, en 1979 ; celui pour la mémoire de la déportation, dont elle est rescapée.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Montage des photos : © lugdivine
Photos Creative Commons

Nina Simone (1933-2003) : **son engagement militant** (Cl. Dietrich - Thèm'Axe 13 Images de femmes - réf.1034)

Peu après sa tournée à Lagos (Nigéria), se dessine et s'affirme, dans les textes de ses chansons, son combat contre l'inégalité raciale.

En 1964, dans *Nina Simone in Concert* la chanson *Mississippi Goddam* est un écho à l'assassinat de Medgar Evers, défenseur des droits de l'Homme et membre de la NAACP (l'Association nationale pour la défense des gens de couleur) et de quatre enfants noirs dans une église de Birmingham (Alabama). Cet événement constituera un nouveau déclic pour ses futures chansons et ses concerts. En effet, dès 1964, Nina Simone aborde systématiquement la question des droits des Noirs et prend à partie le public. Elle adopte une position plutôt radicale en prônant le combat violent et la lutte armée pour faire valoir les droits civiques des Noirs afro-américains, en opposition avec Martin Luther King.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Son engagement militant atteint son apogée lors du Cosby Tour. Incapable de concilier sa démarche d'artiste avec ses idées révolutionnaires extrémistes (elle prêche la révolution dans le sang), elle perd de sa lucidité et une partie de sa santé mentale au point de ne plus reconnaître son mari… La chanson *Four Women*[1] (1966) incarne son combat en évoquant quatre différents stéréotypes de femmes afro-américaines (ce titre sera interdit sur de nombreuses radios).
En 1967 elle rend hommage à Martin Luther King lors d'un spectacle au Westbury Music Fair à New York où elle chante *Why* (*The King of Love is Dead*) une chanson écrite par le contrebassiste Gene Taylor. Elle transpose ensuite en chanson une pièce de Lorraine Hanberry, une de ses amies qui a développé sa conscience politique, *To be young, gifted and black*…

Quelques chansons militantes de la cause des femmes

- ***Respect***, véritable hymne à la cause des femmes d'Aretha Franklin (1942/2018)
- ***La femme est l'avenir de l'homme*** -1975 - Jean Ferrat (1930/2010)
- ***Une sorcière comme les autres*** -1975 - Anne Sylvestre (1934/…)
- ***Femme battue*** - Pierre Perret (1934/…)
- ***Woman*** - John Lennon

• *Bella ciao* : revendication féminine en chanson dans la plaine du Pô (Italie)

Depuis plusieurs siècles, la plaine du Pô constitue la plus vaste région de riziculture en Europe puisque l'habile agencement actuel de ces rizières, initialement dessiné par Léonard de Vinci, en permet une exploitation intensive. Au début du XXe siècle, le terme *mondine* (de l'italien monda = désherbage) désigne les saisonnières employées, entre avril et mai, pour émonder les mauvaises herbes et repiquer les jeunes plants de riz au moment où les champs sont inondés. Il s'agit d'un travail éprouvant puisque ces femmes exercent dans l'eau jusqu'aux genoux, le dos courbé sans relâche du matin au soir tout en endurant les brimades des surveillants. La plupart de ces travailleuses sont issues des classes sociales les plus pauvres et, malgré leur manque d'éducation, certaines se montrent perméables aux idées revendicatrices développées par certaines de leurs consœurs européennes, dans les secteurs de l'industrie en particulier. Pour dénoncer la pénibilité de leurs conditions de labeur, elles créent, sur un air probablement emprunté à une ballade française du XVe siècle, une chanson pour célébrer l'aboutissement de leurs revendications, en 1908, et l'instauration d'une loi qui limite le temps du travail à huit heures.

• *The Lonesome Death of Hattie Carroll* - Bob Dylan - 1964

William Zanzinger killed poor Hattie Carroll

William Zanzinger a tué la pauvre Hattie Carroll

With a cane that he twirled around his diamond ring finger…

Avec une canne qu'il a fait tournoyer autour de son doigt à la bague en diamants…

[1]*Four Women* (Quatre femmes).
Le première, tante Sarah, est une esclave noire qui subit son sort dans la contrainte avec une énorme souffrance.
La deuxième est le fruit d'un viol entre un Blanc et une Noire. Métisse, elle n'appartient ni au monde des Noirs ni à celui des Blancs, et raconte la souffrance de ces femmes au service des Blancs…
La troisième, une prostituée qui a comme surnom *Sweet Thing*, doit accepter les hommes blancs et noirs dès lors qu'on la paye.
La quatrième, aigrie par les années d'oppression et de souffrance dont elle ne voit pas la fin, ressemble étrangement à Nina Simone à qui sa mère a donné le surnom de *Peaches* qu'elle hurle à la fin de la chanson.

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Quelques suggestions concernant d'autres inégalités :

> Lutte contre les disparités socio-spatiales

- entre les mondes urbains et les mondes ruraux ;
- entre les mondes ouverts sur l'espace mondial (façades maritimes, ports, routes commerciales…) et les espaces de l'intérieur (déserts, territoires enclavés…)

Banlieue triste (J.L. Asselineau - G. Teilhol)

Chœur
Couplet
Banlieue triste au bord des larmes
Ta solitude me désarme
Tes grands buildings se desserrent
Au rythme des bulldozers.
Chœur
Couplet
Tes mains gantées de ciment gris
Agrippent les nuages sales
Pour les suspendre sur nos têtes
Le temps d'un ciel trop lourd.
Chœur
Refrain
Alors n'va pas chercher plus loin
Même si en ville t'es pas bien
Alors n'va pas chercher plus loin
Même si en ville t'es pas bien
(x 2)

Craque donc une autre allumette
Allume un peu ma cigarette
Je veux rêver à ce matin
Où tout s'éveille enfin

Alors n'va pas chercher plus loin
Tu l'oublieras vite ce chagrin
Alors n'va pas chercher plus loin
Même si en ville t'es pas bien
(x 2)
Chœur
Couplet
C'est mon enfer et chaque matin
M'enchaîne plus au quotidien
J'y brûle un même ennui toujours
La vie au quotidien
Refrain
Alors n'va pas chercher plus loin
Tu es malade du quotidien
Alors n'va pas chercher plus loin
Même si en ville t'es pas bien
(x 2)

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Banlieue triste (J.L. Asselineau - G. Teilhol)

♩ = 112

Chœur

OU

OU

COUPLET

Ban lieue tris - te au bord des larmes, Ta so - li-tu - de me dé-sarme.

Tes grands buil dings se des- serent Au ry - thme des bul - do -

zers.

REFRAIN

A lors n'va pas cher-cher plus loin, tu es ma-lade du quo - ti -

A lors n'va pas cher-cher plus loin tu es ma-lade du quo - ti -

dien.

dien.

©Pixabay

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Auteur : MACCLE

Banlieue triste (J.L. Asselineau - G. Teilhol)

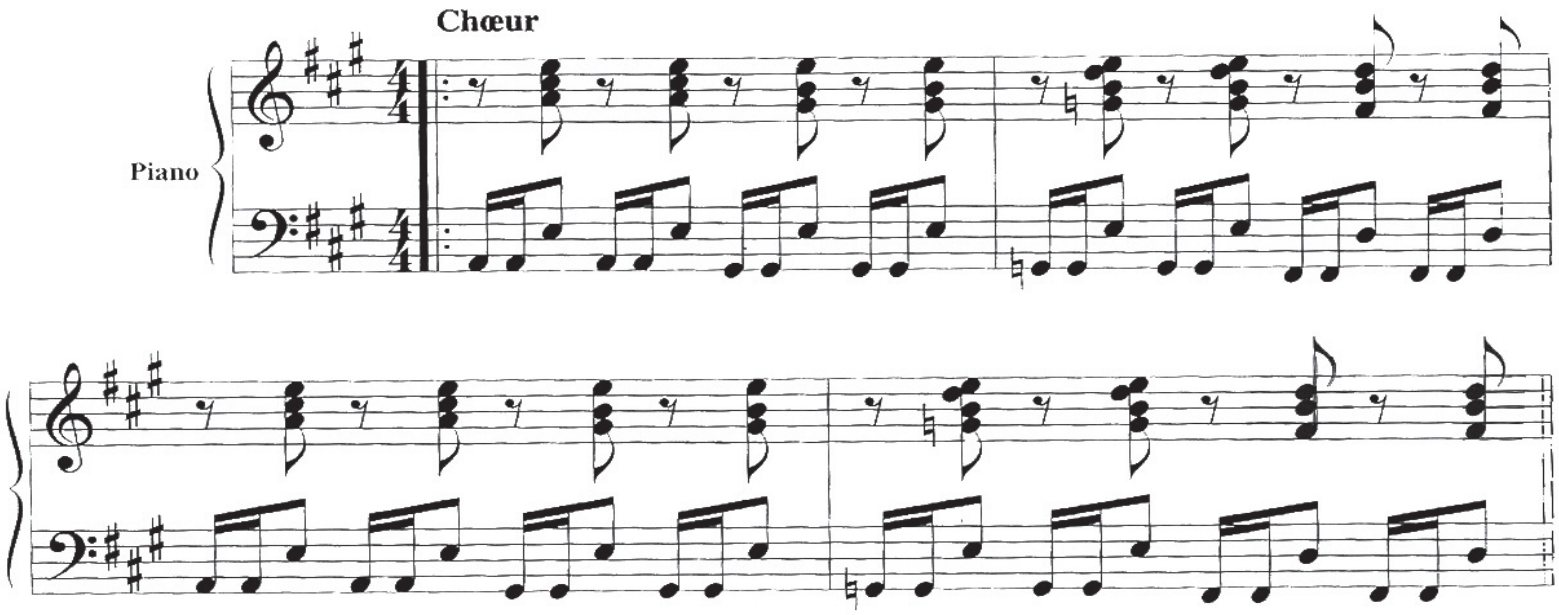

COUPLET

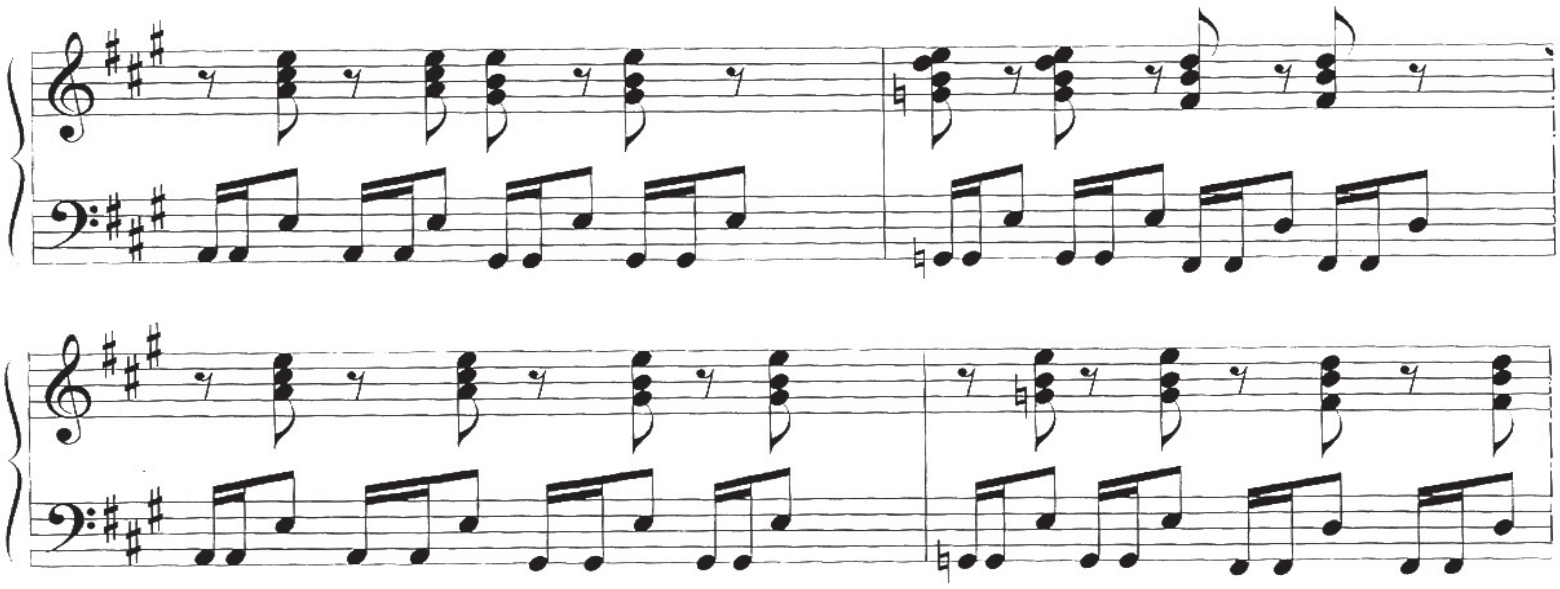

REFRAIN

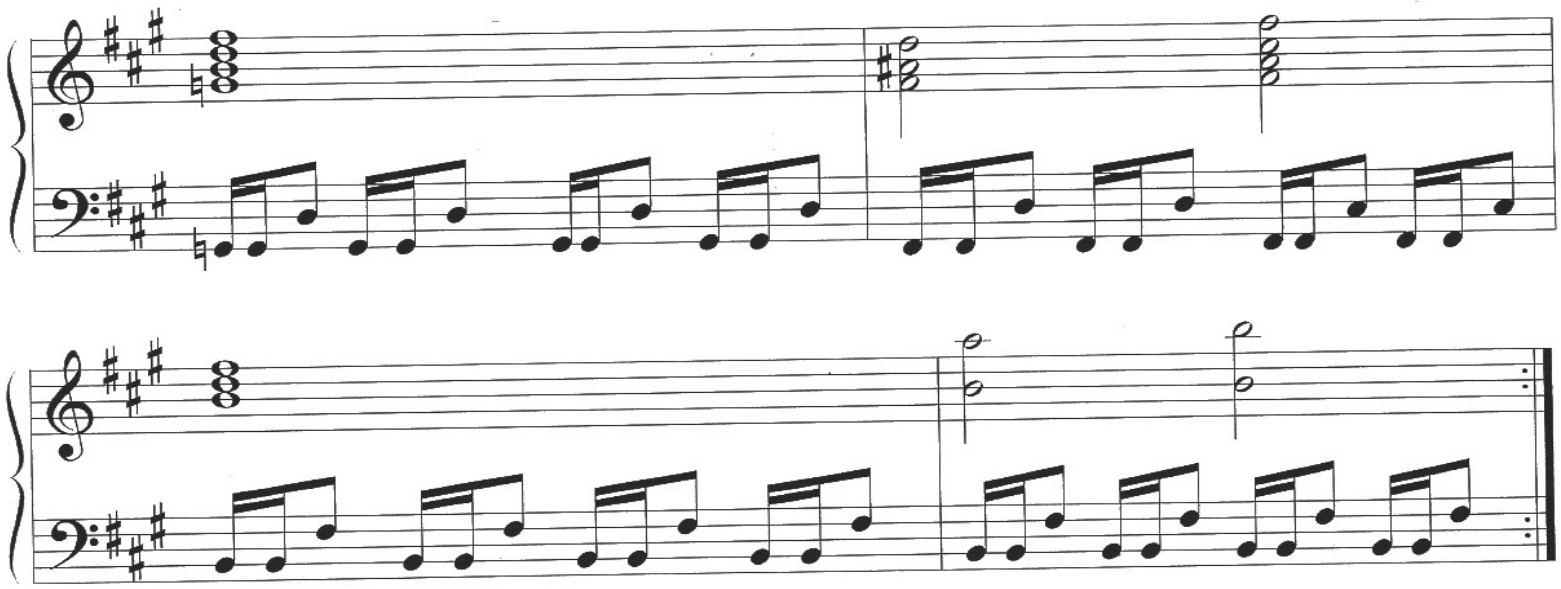

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

Auteur : MACCLE

> Lutte contre les inégalités sociales

• Inégalités de richesse, de revenus, dans l'accès à l'embauche, aux loisirs, à la santé, au logement…

• Inégalités physiques (Couleur de peaux, tatouages, tailles, handicaps…)

• Inégalités entre enfants (enfants esclaves, enfants de la guerre, enfants uniques…)

- ***Strange Fruit*** - Billie Holiday - 1939
- ***We Shall Overcome*** - Pete Seeger - 1957
- ***Cheveux longs, idées courtes*** - Johnny Hallyday – 1966
- ***Mourir pour des idées*** - Georges Brassens – 1972
- ***Free Nelson Mandela*** - Special AKA - 1984
- ***Noir et blanc*** - Bernard Lavillier - 1986
- ***Il faudra leur dire*** - Francis Cabrel - 1987
- ***Né quelque part*** -Maxime Le Forestier - 1987
- ***Talkin' Bout A Revolution*** - Tracy Chapman - 1988
- ***RMI*** - MC Solaar - 2001
- ***6e sens*** - Grand Corps Malade - 2006
- ***L'enfant différent*** - Renaud - 2016

Chez Lugdivine : ***J'avance*** - M. Chouat/O. Noclin & S. Folie - Lugdirythme 3 réf. 1052

8 MARS : Journée Internationale de la femme

L'origine de cette manifestation peut se situer en 1910. En effet, c'est au cours de la deuxième Conférence Internationale des Femmes Socialistes, que la journaliste allemande Clara Zetkin (1857-1933) propose d'organiser une *Journée internationale des femmes* afin de promouvoir l'accès au droit de vote pour ces dernières. Prenant appui sur les manifestations d'ouvrières qui ont eu lieu aux États-Unis en 1908 et 1909, le contenu de la conférence aboutit, en Allemagne tout au moins, à ce que les femmes exigent le droit de vote le 8 mars 1914 (mesure qui deviendra effective en novembre 1918). Cependant, cette date du 8 mars est prise en considération à partir de 1917 suite à la manifestation des ouvrières russes qui, à Saint-Petersbourg, réclament du pain et le retour de leurs maris mobilisés sur le front. Cette date correspond aussi au premier jour de la Révolution russe. Lénine décide alors, en 1921, que le 8 Mars allait devenir *Journée Internationale de la femme* et, après 1945, cette disposition s'étend dans le monde entier. Les choses ont plus ou moins périclité jusque dans les années 1970 où, sous la poussée des mouvements féministes de l'époque, cette manifestation est officiellement reconnue par l'Organisation des Nations Unies (ONU), en 1977, et par la France, en 1982.

2 femmes célèbres : la Marseillaise (François Rude - 1835 / et la Liberté (Gustave Eiffel, Auguste Bartholdi, Richard Morris Hunt - 1875)

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine

La semaine européenne du développement durable (SEDD) accroît la **sensibilisation à l'agenda 2030 dans toute l'Europe**. Elle encourage les parties prenantes de tous les territoires à **organiser des actions en lien avec les objectifs de développement durable**.

Écoles, collèges, lycées : participer à la semaine du développement durable

Les activités, projets et événements sont recensés et exposés sur le site Internet dédié. **Les inscriptions sont ouvertes à toutes natures de participants** :

- organismes gouvernementaux
- instituts de recherche
- établissements scolaires
- musées
- fondations
- associations
- entreprises
- citoyens.

Le principal critère de sélection pour participer à la SEDD est que le projet/initiative promeuve le développement durable.

Les initiatives peuvent varier entre :

- conférences
- expositions
- organisation de marchés
- projections de films
- activités associatives
- projets d'éducation
- etc.

Source : education.gouv.fr

Lugdivine

© 2019 - Éditions Musicales Lugdivine
24 Avenue Joannès Masset
BP 9025
69265 Lyon cedex 09
Tél : 04 37 41 10 40
Fax : 04 37 41 10 41
lugdivine@lugdivine.com
www.lugdivine.com

Découvrez notre chaîne

Aimez notre page

www.lugdivine.com